

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION

#### Arrêté du 30 juin 2023 relatif à la notification obligatoire des cas de Covid-19

NOR : SPRZ2318301A

Le ministre de la santé et de la prévention,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 3113-1, D. 3113-6 et D. 3113-7 ;

Vu l'arrêté du 22 août 2011 relatif à la notification obligatoire des maladies infectieuses et autres maladies mentionnées à l'article D. 3113-7 du code de la santé publique,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – L'arrêté du 22 août 2011 susvisé est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Covid-19 (annexe 36) ».

**Art. 2.** – L'annexe 36 est disponible sur le site de l'agence nationale de santé publique (<https://www.santepubliquefrance.fr>) et sera publiée au *Bulletin officiel santé - protection sociale - solidarité*.

Fait le 30 juin 2023.

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur général de la santé,*

C. RABAUD